



Union SNUI – SUD Trésor Solidaires
80/82, rue de Montreuil • 75011 PARIS
Tél. 01.44.64.64.44 • Fax 01.43.48.96.16
www.snui.fr • Courriel : snui@snui.fr

Communiqué de presse

Mercredi 7 avril 2010

Exilés fiscaux : la tendance se maintient...

821 redevables de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) auraient quitté la France en 2008, 326 y seraient revenus cette même année.

A l'heure où le bouclier fiscal fait l'objet d'une très forte contestation, ces chiffres donneront probablement lieu à de nombreux commentaires.

Il importe donc de faire le point sur les données chiffrées disponibles sur cette question sensible.

- Le nombre de redevables à l'ISF est passé de 281 434 en 2002 à 568 000 en 2008.
- De la fin des années 90 jusqu'en 2003, le nombre de départs à l'étranger de personnes imposables à l'ISF était de 350 par an en moyenne.
- Le nombre de ces « évadés fiscaux » est ensuite passé à 649 en 2005, à 843 en 2006, à 719 en 2007 puis à 821 en 2008.
- Depuis une dizaine d'années, le nombre de retours représente en tendance un tiers des départs. Tout juste note-t-on en 2008 une légère hausse de la proportion des retours par rapport aux départs (39%) qui devrait s'expliquer principalement par la crise (retours de cadres du secteur financier par exemple).
- En revanche, on ne connaît pas le nombre d'étrangers qui viennent s'installer en France et on connaît mal les motivations de ces flux entrants et sortants.
- Pour autant, rapportée au nombre de redevables de l'ISF, la proportion des départs est restée stable au cours de la période considérée, c'est-à-dire entre 0,12 % et 0,15 % des foyers assujettis à l'ISF.

Au vu de cette tendance, rien ne vient donc démontrer l'utilité et l'efficacité du bouclier fiscal.

L'Union SNUI SUD Trésor Solidaires réclame de longue date une étude complète et exhaustive sur les motivations des départs et sur celles des retours, sur le nombre d'installations d'étrangers en France et sur l'impact réel de ces flux sur l'économie. Car en réalité, il s'agit souvent là de phénomènes classiques mais très minoritaires dans un contexte de libre circulation des personnes. Or, ces motivations ne sont pas seulement fiscales, elles sont aussi personnelles et professionnelles, ainsi que l'avaient déjà souligné les trop rares travaux sur le sujet (Rapport d'information du Sénat de juin 2001, *L'expatriation des compétences, des capitaux et des entreprises* et rapport du Conseil des impôts de 2004, *La concurrence fiscale et l'entreprise*).

Ces données manquent au débat, ce qui fait courir le risque de voir fleurir des interprétations erronées qui s'éloigneraient du cœur du débat fiscal à propos de l'évolution de la fiscalité du patrimoine notamment. Or, celle-ci est en voie de rabougrissement, alors que la crise a montré que les inégalités se sont développées « par le haut » selon l'INSEE (c'est-à-dire au sein des 1 % des foyers les plus riches) et que tout montre que le système fiscal doit retrouver une progressivité plus marquée, ce qui passe aussi par une fiscalité sur le patrimoine.